



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
223	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DES ALLIES	22/07/2025	434

Sur la chaussée / sur trottoir / sur emplacement de stationnement

Sur emplacement Zone Bleue

Sur Place / en zone piétonne

Nature de l'Autorisation : Pose d'un échafaudage et neutralisation de 4 places de stationnement au niveau des 13, 17 et 19 place des Alliés

Nature des travaux : Ravalement de façade

Lieu : 28 place des Alliés

Bénéficiaire : Monsieur Pierre EGLER – 06.32.87.62.38

Entreprise : Les Frères KOEHL – 06.64.37.59.97

Date de validité : DU 28 juillet au 25 août 2025

Thann, le 22 juillet 2025



Charles VETTER,
Adjoint au Maire.

PRESCRIPTIONS A SUIVRE PAR LE PERMISSIONNAIRE :

- La libre circulation ne devra pas être entravée, dont celle des piétons, qui devra toujours être maintenue ou déviée sur un parcours de la chaussée, dûment marqué et protégé.
- Toute signalisation nécessaire destinée à attirer l'attention des usagers de la voie publique devra obligatoirement être apposée par les soins du permissionnaire, de jour comme de nuit.
- En cas de risque de chute de matériaux, toute mesure de protection nécessaire devra être prise au préalable.
- Les droits des tiers restent réservés.
- En cas d'accident résultant de ces installations, le permissionnaire en supportera seul la responsabilité. Conformément à l'«arrêté municipal permanent n° 56/2010 du 20 avril 2010 de Lutte contre le Bruit», les engins et matériels utilisés sur le territoire de la Ville de Thann, doivent être munis de dispositifs conformes propres à assurer leur insonorisation.

Transmis à :

- Pierre EGLER
- Service Technique
- Police municipale
- Archives

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 28/07/25 par Monsieur Gilbert STOECKEL – Maire de Thann